

COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du Mercredi 05 février 2020

P.V. N° 25

Président : M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : M. William PONT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mme Cathy DARDON - MM. Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

Assistent à la réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – MM Patrick FAUTRAD – Jean PAOLINI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Informations*

- Dossier transmis à Espace Réparation

CORRESPONDANCES

• F.F.F

- Opération club 2^{ème} étoile. Noté

- Adressant un guide pratique des élections juridique FFF. Noté.

- Transmettant la Newsletter N°1 du football amateur. Noté

• LIGUE MEDITERRANEE

- Copie du courrier adressé à VIDAUBAN concernant une dotation. Noté

- Adressant les documents relatifs à l'aide du FAFA EMPLOI. Noté

- Adressant une communication de la LFA relative à l'opération « Mesdames, franchissez la barrière » reconduite pour la 8^{ème} et dernière saison. Transmis à la C. Féminines et Féminisation

• CLUBS

- **ELAN CAMPSOIS** : Invitation pour la présentation du nouveau Bureau. M. Gérard IVORA représentera le District.

- **ELITE FUTSAL** : Demande à utiliser la visio-conférence le mardi 11 février 2020. Le Comité de Direction émet un avis favorable.

- **LA VALETTE** : Demande de contrats civiques. Le Vice-Président Délégué répondra.

- **T. CLARET MONTETY** : Suite aux événements lors du match U17 D2, le club a décidé d'exclure le joueur incriminé. Transmis à la C. de Discipline

- **SC NANS** : Dégradation des vestiaires lors d'un match U17D2. Dossier transmis à Espace Réparation

• **DIVERS**

- **HAUTE AUTORITE DU FOOTBALL** : Rédaction d'un questionnaire dans le cadre d'une enquête sur l'arbitrage. Transmis à la C. des Arbitres

- **FACE VAR** : Invitation à la soirée Paqte du 12 février 2020. Noté

INFORMATIONS

- Suite aux agressions des officiels survenues depuis le début de la saison, le Comité de Direction rappelle qu'il a été décidé depuis le 18 décembre 2019 et jusqu'à la fin de la saison, le doublement des sanctions pour voie de fait sur officiels.

- **Une conférence médicale** en présence des médecins Jean RENZULLI, Jean Baptiste GRISOLI, Laurent THEFENNE, François GADEA et Philippe SULTAN aura lieu le samedi 29 février 2020 à partir de 9h00 au siège du District du Var en présence des membres du Comité de Direction, des représentants des Commissions, des représentants des arbitres, délégués et des clubs.

A cette occasion les différents médecins présenteront la médecine manuelle Ostéopathie, Pré-ab : routine et exercices de prévention dans le football, traitements actuels des lésions tendino-musculaires, PRP, toxine botulique etc..., et le genou traumatisé (quand peut-on éviter l'opération).

- Suite à l'information donnée par la Ligue Méditerranée, la catégorie **U20 est considérée comme faisant partie des championnats Jeunes (et pas séniors)**.

DOSSIER TRANSMIS A ESPACE REPARATION

- U17D2 Poule A du 02.02.2020 – SC NANS / CLARET MONTETY

«VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes.

Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Suite à la session d'un minibus, le District du Var ne peut vous proposer qu'un Minibus à la location.

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)

>> Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

*Prochaine réunion Plénière
Le mardi 11 février 2020*

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO